

2023-03-14

DÉPARTEMENT DU TARN



## MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B  
81990 FRÉJAIROLLES

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),  
Monsieur Christian LAMOLLE

Profession: Président de l'association AFPO81 de Fréjairolles  
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie :

Du 26 mars 2023 à 12 heures 00  
Au 26 mars 2023 à 18 heures.

Pour le motif : Buvette loto Foot

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 01 mars 2023

Signature

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Jérôme CASIMIR Maire de Fréjairolles,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu la demande de M. Christian LAMOLLE,  
Vu la demande ci-dessus,  
ARRÊTE

Article unique — Monsieur Christian LAMOLLE, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3 ème catégorie.

Du 26 mars 2023 12 heures au 26 mars 2023 18 heures.

Pour le motif Buvette Loto AFPO81 à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 01 mars 2023

Le Maire

Jérôme CASIMIR

